L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux Nous, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 6 JUIN 1883.

SPECTACLES [illegible]

Pavillon d'été de

PARANTA,

[illegible] Bourbon et [illegible]
[illegible] CLARA BOYLE et de JAMES DALTON.
Entrée générale........10 cents

VINCENT MICAS & CIE.,

29 RUE DU CAMP
Et 16 RUE DE LA COMMUNE,
Seuls Agents pour la vente des
EAUX-DE-VIE DE SAZERAC.
Seuls propriétaires de l'Amer-Aromatique [illegible] de

PEYCHAUD.

Agents pour la vente des Champagnes
Duc de Montebello
—ET—
Imperial Cook;
Importateurs en général de
VINS FINS ET DE LIQUEURS.

Il est fait une spécialité de la vente de bas articles aux familles dont le patronage est respectueusement sollicité. Vins et liqueurs vendus à la bouteille, au gallon et au baril, et livrés à domicile dans les limites de la ville sans frais additionnels.

AMER AROMATIQUE DE PEYCHAUD
[illegible] à la Grande Exposition [illegible], 1869.

CET AMER.

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère et [illegible]. Pour les enfants, par cuillerées à thé de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la santé, et on beaucoup [illegible] contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1870.

Dr F. B. Gendet, 133 rue Dumaine.
E. L. Tansy, M. D. — C. Delery, D. M. P.
E. Bartlett — Cunderville, D. M. P.
[illegible], M. D., 26 rue St-Charles.
Dr Faget. — Aimé Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P. — Thos Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

6 déc—[illegible]

Wheeler & Wilson Silent No 8.

La machine la meilleur marché à acheter
PARCE QUE C'EST
La plus facile à comprendre,
La plus facile à diriger,
Celle qui fonctionne le mieux,
La plus durable,
—AUSSI—
Elle fait le travail le plus perfectionné.
A vendre Comptant ou à des conditions faciles.
WHEELER & WILSON M'F'G Co
102 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Demandez les listes de prix.
11 mai—[illegible]

Hôtels, Sources etc.

AVIS AU PUBLIC VISITANT LE WEST END.

Le seul endroit de la plateforme où se vendent sous le Pavillon et aux tables devant le Pavillon Orléans à la Glace, Biscuits, Sorbets, Limonades Glacées, Soda, Blend, Eaux Minérales, Gâteaux et Candies. Nous garantissons la pureté de nos consommations et la modicité de leurs prix.

O. & J. McCLOSKEY,
PAVILLON DU WEST END.
19 mai—1m, 1 mois—Dim, Mar, Jeudi.

CRAWFORD'S:

Mexican Gulf Hotel, Pass Christian Mississippi.

Ce nouvel hôtel, d'une grande élégance, et où tout a été disposé pour le confort des familles, ouvrira pour la saison de 1883, SAMEDI, 16 juin. Il sera répondu immédiatement à toute demande de chambres faite par lettres ou par télégrammes.

M. J. CRAWFORD, administrateur.
18 mai—1 m

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOURO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1er mai—3m

---

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés. Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont données aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible] facultatif. 17 [illegible]

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
Bureaux 92 rue Royale.
Ouvert de 11 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abdilla, Clerie Barbé	Gérard, F
Abadie, Jean Marie François	Giscla, C
Binotte, Vincent	Lafonte, L
Bedrre, De Vve	Lamade, les époux
Bruglon, Joseph	[illegible], J G
Brunet, François	[illegible], F
Cambert, Frédéric	Lange, D
Chavrin, J M L	[illegible], D
Combs, Louis M	[illegible], C
Cortellu, Michel	Morey, P
Dalbest, J J M V	[illegible], C G
Deconte, Jean	[illegible], De née Capelle
[illegible], Vve	[illegible], Vve Marie
[illegible], François	[illegible], Albert
Dupuy, J M	[illegible], A F
[illegible], Aug	[illegible], Marie
[illegible], Ed	Robert, Louis
Dupas, P	[illegible], H J
[illegible], B	[illegible], De née Neilhen
[illegible], Vve	Rose, M F
Gary, P	[illegible], Vve
Garlegled, E	[illegible], Louis Baptiste
Gérard, J D	[illegible]
	Veuve, les époux.

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS HAVOIRE.
La Nlle-Orléans, le 1er juin 1883.

Le Stock le plus vaste au Sud, de voitures.

Fred. N. THAYER.

100 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue de l'Union.
(Enc. plle, rue Gravier, 217)
Dépôt du Cunne & Reed Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
19 mars 83—1

GOMBO FEVI

AU NATUREL,
CONSERVE EN
BOITES DE FERBLANC,
—PAR—
G. W. Dunbar's Sons
Se vend chez tous les GROCERS.
ESSAYEZ en une BOITE pour faire UN BON GOMBO.
[illegible]—mar jeu dim

Placement de Fonds
BONS
Du St. Charles Street Railroad,
A VENDRE PAR LA
New Orleans National Bank
84 rue du Camp.
[illegible]

La Compagnie dite
TEXAS CONTINENTAL MEAT CO.,

Tue Boeufs, Moutons et Veaux et en transporte les viandes parfaitement préparées.
Elle aura en vente, à partir du 10 MAI, par charrettes, des animaux qu'on entier ou en quartiers, à son

ENTREPOT GÉNÉRAL,
No 9, rue Front, et au Marché Français.
A. F. HIGGS,
Président et gérant-général de la Compagnie.—Victoria, Texas.
WM. FAGAN, agent-général à la Nlle-Orléans.
[illegible]

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable. Accords et réparations pleinement garantis. J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désirent disposer de leurs Pianos. [illegible]

COKE. COKE.
Villeré & Hébrard,

Encoignure Common et Carondelet.

MARCHANDS en gros et en détail de charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel, ont l'honneur d'annoncer aux familles, restaurants et autres établissements se servant de COKE, qu'ils en ont constamment en mains un stock considérable qui leur permet de livrer dans le plus bref délai les ordres qu'on voudra bien leur confier.

24 mai—1mDMerV

Dr M. FOURQUETTE,
Médecin Chirurgien et Accoucheur, de la Faculté de Médecine de Paris.
Résidence et office, 252 rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines.
Consultations de 8 heures à 10 heures du matin et de 3 heures et 4 heures l'après-midi.
10juin—[illegible]—Dim. Mar. Jeu.

Portable Electric Lighter

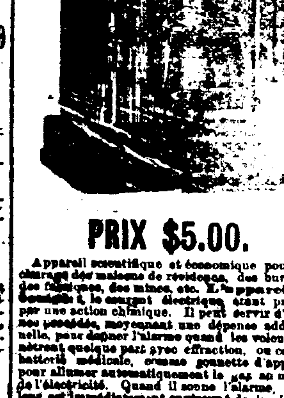

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est [illegible], le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend aisément de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—*Scientific American, New York, 16 décembre 1882.*

22 avril—3 m. mar. J. D.

Compagnie d'Assurances Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.
CAPITAL EN ARGENT....$600.000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre les risques d'incendie.

W. B. LYMAN..........Président.
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs.

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer
Victor Meyer	Joseph Bowling
W. B. Conner	S. Hernsheim
George W. Sentell	Edward Bolle
Aug. Moulton	J. J. Rosso
Charles Newman	Louis Frodea
C. Marinoni	Harry L. Finch
Lucien Deléry	A. E. Steward
Charles H. Dolsen	[illegible] Kutz
Reuben G. Bush	N. D. Wallace
John Calder	R. P. W. [illegible]
S. C. Cousen	Wm Garig
W. A. Phelps	John D. Fisher
M. Gillis	A. Bestable
Wm B. Lyman	C. K. Davids

Vols assurés dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil82—1an vac

GASTRINE

Forme liquide.

GUERIT LA DYSPEPSIE.
SOULAGE IMMEDIATEMENT
LES NAUSEES,
L'ETOURDISSEMENT,
L'ENNUI,
LES AIGREURS,
LA CONSTIPATION,
LES PALPITATIONS DU COEUR,
LES RAPPORTS ACIDES de L'ESTOMAC,
LE MAUVAIS GOUT A LA BOUCHE,
LE MANQUE D'APPETIT,
L'ECHAUFFEMENT,
LES OPPRESSIONS,
LE MALAISE GENERAL,
Et tous les autres symptômes pénibles qui ne manquent d'une digestion laborieuse.

GASTRINE

DONNE DU TON A L'ESTOMAC,
EN RETABLIT LES FONCTIONS,
FACILITE LA DIGESTION COMPLETE.
Remède précieux pour les dames.
Et pour tous ceux qui mènent une vie sédentaire.
A vendre en [illegible] par [illegible] & CO. et par tous les droguistes dans des principales villes.
Au détail, un dollar la bouteille.
Par tous les Pharmaciens.
Dépôt de fabrique, 80 rue Murray, New-York.
[illegible]

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui n'ait dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA LOTERIE

DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
DONNERA
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 12 JUIN 1883,

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE F,
Sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......$150,000
UN GROS LOT DE......50,000
UN GROS LOT DE......20,000

2.279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
MARDI, 12 JUIN 1883,
Au bureau de la compagnie.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit...... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit...... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit...... 7,500

2,279 Lots s'élevant à......$522,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les tirages eux-mêmes, et que tout est conduit avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similés de nos signatures y apposées, dans ses avis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, New York Exchange ou lettres sur la Nouvelle-Orléans.

Enregistrez vos lettres contenant de l'argent ou expédiées par l'Express.

Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYES EN PLEIN SUR PRESENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 102 RUE DU CANAL.
Vingt-huitième état annuel.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1883, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu.....		$261,970 24
Risques maritimes.....		27,993 32
Risques de rivières.....		12,567 02
Total des primes.....		$302,530 58
Moins primes non acquises.....		76,547 00
Primes notées, 31 mai 1883.....		$231,983 58
Pertes payées—		
Sur risques de feu.....	$83,202 09	
Sur risques maritimes.	7,711 06	
Sur risques de rivières.	7,893 66	
Frais et dépenses, moins l'intérêt.....	12,126 79	
Réassurances et primes remboursées.....	18,103 16	
		$111,036 16
		$120,947 5
Moins jugements payés sur toutes réclamations.....		19,436 76
Profit.....		$101,510 76

Compagnie possède l'actif suivant:

Propriétés foncières.....	$353,676 17
1668 actions de la compagnie des Waterworks de la N-Orléans, 47.	67,734 60
Actions de banques, chemins de fer et autres actions.....	66,286 67
Billets garantis par hypothèque et nantissement.....	151,761 27
Billets à recevoir.....	64,170 26
Primes en voie de collection.....	23,688 07
Actions d'assurance.....	1,950 00
Actions du Vallette Dry Dock Co..	10,600 0
Actions du Levee Ste Cotton Press.....	1,680 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,235 00
Argent en caisse.....	51,546 54
	$705,137

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et conforme des livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 12me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenu 12me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes notées participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet.

DIRECTEURS.

P. MASSEDO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	CHAS. LAFFITTE,
JOHN GEDDES,	D. A. CHAFFRAIX,
	W. TAYLOR.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans
Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies......	$19,589 40	
Primes maritimes..	176,501 62	
Primes de rivières.	26,765 19	$861,856 21
Primes acquises en 1881.....		87,963 10
Total des primes.....		$769,820 12
A déduire—		
Primes non acquises.....	$201,117 02	
Primes remboursées	54,592 99	
Réassurances.....	99,691 36	355,401 39
Primes notées acquises.....		$414,427 42
A [illegible] er, loyer et courtage.....		45,036 15
		$459,473 60
A déduire—		
Pertes de feu.....	$186,793 62	
Pertes maritimes..	45,959 10	
Pertes de rivières..	19,137 64	
Total des pertes	$251,890 36	
Dépenses générales, commissions, réactions, taxes, etc.	174,565 25	426,384 61
Profits nets.....		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes.....	$145,255 19	
Moins dividende de juillet 1882.....	25,000 00	120,255 10
Surplus.....		$153,344 00
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées.....		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882.....		$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882:
VALEURS AU PRIX DU MARCHE.

Argent dans les banques.....	$90,104 79
300 bons des Etats-Unis à 4 pour cent.	338,000 00
50 bons Levee Steam Cotton Press.....	26,250 00
2 bons du New Orleans Pacific Railway.....	1,790 00
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company..	10,000 00
30 bons du New Orleans Water Works.....	27,000 00
40 bons du New Orleans City Railroad.....	27,500 00
1 bon du Battalion Washington Artillerie.....	500 0
15 actions du New Orleans City Railroad.....	1,390 00
5 actions de la State National Bank.....	595 00
20 actions du Planters' Bonded Warehouse Co....	1,980 00
120 actions de la Vallette Dry Dock Company.....	3,000 00
1 action du New Louisiana Jockey Club.....	750 0
Propriétés foncières en ville.....	132,940 00
Billets, 1re hypothèque.....	115,027 56
Prêts sur demande.	67,900 00
Billets garantis par nantissement.....	0 00
Billets à recevoir en règlement de primes.....	12,476 63
Primes en cours de collection.....	63,761 27
Dû par agents et en cours de transmission.....	19,645 27
Compte en suspens.	716 26
Dû par compagnies d'assurance pour pertes réassurées et déterminées.....	17,601 14—$975,386 09

PASSIF.

Fonds capital.....	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises.	201,117 02
Réserve pour réclamations non déterminées.....	46,410 26
Dividende non réclamé.....	4,215 50
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company.....	11,400 29
Dû à d'autres compagnies pour réassurances.....	5,511 72
Excédant net comme ci-dessus.....	106,933 83—$875,586 09

[illegible] exact [illegible] compte de la compagnie.
[illegible], Secrétaire. J. TUYES, Président.
[illegible] assermenté devant moi, ce 13 janvier [illegible]
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du [illegible], laquelle [illegible] est spécifié ci-dessus, est [illegible] et correcte.
(Signé) CHARLES T. DUGAZON, J. ALDIGÉ, AD. SCHREIBER.

A une réunion du Conseil de Direction tenu le [illegible] 1883, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende [illegible] semi-annuel de cinq [illegible] pour cent sur le fonds capital aux actionnaires [illegible].
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMID
D. FATJO,	JULES TUYES.

16 janv—

ELKIN & CIE.,

100...RUE DU CANAL...100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles,
dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
En même temps [illegible] de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENETRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.
[illegible]—dim, mer, jeu.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Thos O'Neil vs. John Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8348.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, St Jane, Poydras et Perdido, désignés comme lots numéros dix, onze et douze, sur un plan dressé par J. F. Braun, voyer en date du 26 mai 1877, et déposé pour référence en l'étude de C. E. Girardey, encanteur, et en outre désignés par les mêmes numéros sur un plan dressé par Louis H. Pilié, anciennement voyer de ville, en date du 8 décembre 1858, et déposé pour référence en l'étude de Eusèbe Bouny, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun au pied américain conformément au plan trente pieds un pouce et quatre lignes de face à la dite rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et une ligne, entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire du demandeur, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 7 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8,15,22,29—5,9 juin

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs Ferd. Beer,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7996.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certificat d'action du New Orleans Cotton Exchange, No 448, maintenant déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 mai—juin 1 5 9

Mme Bridget Whalen, veuve de feu Patrick Redmond vs Mme Eliza Flanagan, femme séparée de corps et de biens de John H. Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7841.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Miro, Bienville et Tonti, désigné par le numéro vingt-et-un. Le dit lot forme l'encoignure des rues Conti et Tonti, et mesure vingt-sept pieds un pouce de face sur la rue Conti sur une profondeur et façade sur la rue Tonti de quatre-vingt-dix pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22,29—juin 5,12,19,23

H. Skelly & Co vs Charles H. Matson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,560.—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, MERCREDI, 13 juin 1883, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] paquets de toile à drape maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—5 9 12

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Chas Garrett Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8361.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec les effets mobiliers qui y sont attachés et qui sont devenus immeubles par destination.

Un certain lot de terre situé dans l'ancienne Deuxième Municipalité, maintenant Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Foucher et St Joseph, désigné par le numéro deux sur un plan dressé par John Brill, architecte, le 2 avril 1849 et déposé à l'étude de Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville; ledit lot de terre mesure vingt-deux pieds sept pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds deux pouces, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec cent actions de fonds d'hypothèque maintenant réduites à quatre-vingt-quinze actions de fonds d'hypothèque de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées, acquises par le défendeur de F. L. Bechhaus et Henry F. Bechhaus, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 4 juin 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur tournira un billet d'action pour le montant de quatre cents piastres, échéant le 1er décembre 1883 et renouvelable conformément à la Charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et au capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Mme Kelly, passé pardevant Adolphe Boudousquié, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans, le 29 juillet 1854 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—juin 1 8,15,19

Andrew Hero, jr, vs. Meredith Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7412.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 26 juin 1883, à midi, de la propriété décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coffin, Valmont, Greene et St. David, et désignés comme lots Nos 17, 18 et 19, de l'ilet No 542, sur un plan fait par W. H. Williams, voyer, en date du 29 juin 1867, et déposé pour référence à l'étude de Joseph Cohn, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valmont, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Acquis par le défendeur de Geo. P. Bowers, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, jr, notaire, le 14 janvier 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
24 mai—24, 31, 7, 14, 21, 26

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner, salut.

Attendu que Mme Adelphine Leclerc, femme d'Achille Lefond, dûment autorisée par son mari, a acheté à une vente publique, faite par Benedite Onorato, encanteur pour la paroisse d'Orléans, le septième jour d'avril 1883, en vertu d'un ordre rendu par cette Cour, Henry L. Lazarus, juge, division E, portant la date du 23 février 1883, dans l'affaire intitulée Mme Charles Weisbear, tutrice, contre Louis Weisbear, No 5723 du Docket de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'est adressée à cette Cour pour une monition ou avis, conformément aux sections 2374, 2372, et 2373 de la loi No 25, approuvée le 16 mars 1870, et contenue dans les Statuts Révisés de la Louisiane.

Avis est par le présent donné, à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qui auraient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces relativement à l'époque ou au mode de vente, ou de tout autre vice quelconque d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite vente de la propriété ci-après décrite, à Mme Adelphine Leclerc, femme d'Achille Lefond, a été consentie à l'acquéreur pour la somme de douze cent soixante-quinze dollars ($1275).

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente de Benedette Onorato, de cette ville, agissant en sa qualité d'encanteur de cette paroisse, à Mme Adelphine Leclerc, femme d'Achille Lefond, passé pardevant Fréd. Abadie, notaire, le 10 mai 1883.

Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes, etc., situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Dauphine, Bourbon et Orléans, et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue St-Pierre, entre Bourbon et Dauphine, sur une profondeur de soixante pieds, et commençant à cette profondeur, de vingt-neuf pieds ou plus, jusqu'à une profondeur de soixante-douze pieds, formant la profondeur totale dudit lot de terre.

Signé mois affiché et six mois entre les lignes. Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, 14 mai 1883.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
(Signé) LOUIS A. RICHARDS, Député-greffier.
Pour copie conforme:
LOUIS A. RICHARDS, Député-greffier.
16 mai—16 23 30—6 13 15 16 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

William P. Smith vs. Thomas Reilly Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8581—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Fulton, Nouvelle-Levée, St-Joseph et North Market, désignés par les numéros deux et trois sur un plan annexé comme le plan de J. A. Beard; les dits terrains mesurant ensemble quarante-huit pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Nouvelle Levée, et rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces et sept lignes sur sa limite du côté de la rue St. Joseph, et cent vingt-sept pieds 6 pouces et quatre lignes de l'autre côté, vers la rue North Market, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant.

Etant les mêmes terrains acquis par le défendeur et feu Wm. H. Palmer, par acte passé par devant Richard Brenau, ancien notaire en cette ville, le 12 octobre 1858, de Paul E. Théard; et le dit défendeur a acquis l'intérêt du dit Wm. H. Palmer, par achat de sa veuve et ses héritiers, par acte passé par devant W. J. Castell, notaire, le 15 avril 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5juin—5 12 19 26—3 7 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une grande et importante vente par le shérif civil, de tout le stock du magasin de chaussures en gros, situé au No 58 de la rue de la Douane.

M. V. B. Smith vs J. H. Adden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5487—En vertu d'un ordre d'exécution et vente rendu le 15 mai 1883, et daté le 29 mai 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le SAMEDI, 16 juin 1883, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le tout et particulièrement tout le contenu et installations, etc, du magasin de chaussures en gros bien connu au No 58 de la rue de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, consistant en un stock très grand et bien assorti de chaussures, etc, et autres articles appartenant à ce genre d'affaires. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—5,8,12,16

Martha Churchill vs. M. C. Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 8179.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI 16 juin 1883, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles et effets mobiliers, etc., contenus dans mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 12 16

Alexander Hill vs J. B. & L. C. Hendmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8251—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Julia et Girod, étant la moitié la plus près du lot No 100 et du lot désigné No 98 sur un plan de Joseph Pilié, en date du 13 décembre 1821, annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire, le 19 juin 1829, la dite portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Julia sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. La dite propriété porte le No 213 de la rue Julia.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—[illegible] 30 juin 6 13 20 23

Mme Ossie M. Hero vs. Mme Kate M. Shaw et Henry Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7977.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, Pitt, General Taylor et Prytania, et forme l'encoignure des rues Prytania et Constantinople. La dite portion de terre mesure cent pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent cinquante pieds huit pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, et face à la rue Prytania. La dite portion de terre consiste en la totalité des lots numéros treize à dix huit inclusivement sur un plan fait par M. C. Brown, voyer, et annexé pour référence à un acte passé pardevant William M. C. Jones, notaire en cette ville, le [illegible] jour de février six huit cent [illegible].

Acquis par le défendeur Mme Kate M. Shaw, de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 12 janvier 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de sept billets tirés par le défendeur Mme Shaw, à son propre ordre et par elle endossés, et garantis par son mari, en date du 12 janvier 1874, et payables, respectivement, 116, 117, 118, 119 et 120 mois après leurs dates, par un de leurs dates avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, garantis par hypothèque sur ladite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 12 janvier 1874, et le reste du prix de l'adjudication comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—23 30 juin 6 13 20 23

Lafayette Folger vs. E. C. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8192—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement ce certain morceau ou portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Plaisance, Harmony et Magazine, maintenant St-Charles, et formant l'encoignure des rues Prytania et Harmony, et mesurant soixante-dix pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade de cent cinquante pieds à la rue Harmony entre lignes parallèles, la dite portion de terre forme une partie de l'ilet numéro vingt deux sur le plan original du faubourg Delassize et étant désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. J. Ricardo, actionnement notaire, le 21 avril 1862, acquis de Thomas M. Andersen par Edward C. Palmer, pardevant A. Hero jr, le 12 janvier 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
17mai—17 24 31—juin 7 14 19

Compagnie d'Assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Chas. G. Johnsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7839.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, St-Joseph et Foucher, désigné par le District No 201, et mesurant, au pied anglais, soixante-quatre pieds deux pouces et demi de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de soixante-quatorze pieds un pouce, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, député voyer, le 11 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville.

2° Trois certains lots de terre situés dans le susdit Premier District de cette ville, dans le susdit ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, St-Joseph et Foucher, désignés par les numéros trois, quatre et cinq, et mesurant chacun vingt-et-un pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent trente-huit pieds deux pouces et quatre lignes parallèles, conformément au plan de H. Mosthauser, voyer, en date du 2 juin 1841, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Lewis, anciennement notaire en cette ville, le 15 juin 1841. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses et améliorations sur les dits quatre lots de terre consistent en l'entrepôt bien connu comme "Homes Inspection Warehouse."

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de James Byrnes, par acte passé en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville en date du vingt-sixième jour de mars 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—1,8,15,1 9juin

L'UNION FRANÇAISE

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Tonneliers, récemment arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Sous-Bureau—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.
[illegible]—1an MaJD

C. F. CARUTHERS & Cie.
No 27
Rue Carondelet, "Kenner Block,"
Marchands au Détail,
de VINS fins, de LIQUEURS et de CIGARES, de première qualité.
BUVETTE dans L'ETABLISSEMENT.
30 nov—6m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Henry Jurgens vs James Saleido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 7,245.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville SAMEDI, le 7e jour de juin 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Carrollton, 7me District de la ville de la Nlle-Orléans et désigné sur un plan fait par Jacob Bothaas, le 16 décembre 1855, comme le lot No 4 (quatre) de l'ilet D (26). Dit borné par les rues Burthe, Hillary, Troisième et Adams. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
T. M. HEATHERTON,
5 juin—5 12 19 26—7 juil. Constable.

Wm G. Vincent vs J. Simon.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 2874—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, à mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, Deuxième District de cette ville, JEUDI, 7 juin 1883, à midi—

Un lot de marchandises conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable, 2me Cour de Cité.
29 mai—29—4 et 7 juin

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Andrew Downey vs. ses créanciers et les créanciers de Downey, Foucher & Co.
No 8534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour—
La cession de biens faite par le demandeur, Andrew Downey, individuellement et comme membre de la maison Downey, Foucher & Co., est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant M. James Fahey, notaire en cette ville, le LUNDI, 11 juin 1883 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du demandeur et élire un syndic. Que M. J. H. Ferguson soit nommé avocat des créanciers absents, que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1883.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mai—23—5ju

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

R. N. Lewis vs ses créanciers.
No 8653 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour—
Que la cession de la propriété du pétitionnaire soit acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est décrété qu'une réunion des dits créanciers sera convoquée devant John G. Eustis, notaire, pour le SAMEDI, 23me jour de juin 1883, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Que Thomas R. Rosier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1883.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour Copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24mai—5 22 juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Elizabeth Davis, femme de Henry P. Davis Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8786—Division—Attendu que Raphael Mascaro a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Davis, femme de Henry P. Davis Jr., décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6juin—6 10 15

Succession de Veuve S. Y. W. West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8725—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Administrateur Public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Veuve S. Y. W. West, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
5juin—5 9 14

Succession de Mme Ann Vairin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8735—Division B—Attendu que Mme Mary Hoey femme de Edward Frisbie, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ann Vairin décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1,5,10

Succession de Félix Rieger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7246—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Barbara Siegle veuve de Félix Rieger, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1,5,10

Succession de Hermann Extenstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7274—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Bertha Extenstein, légataire de Christ Syvel, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1 5 10

Succession de Janet Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 8,736—Division D.—Attendu que David Stewart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Janet Stewart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1, 5, 10.

Succession de John S. Ludlow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7605.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Clay Ludlow, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
31 mai—31 5 9 juin

Succession de Samuel M. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8738—Division E—Attendu que Mme Delia Joyce (née Quigly), a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel M. Joyce, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1 5 10

Succession de J. Dickson Bruns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 8682—Division A—Attendu que H. Dickson Bruns, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. Dickson Bruns, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 mai—30—3 8 juin

Succession de Ignatius Auth et Margaret Sherer, son épouse décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8744—Division E—Attendu que Amelia Auth, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Ignatius Auth et Margaret Sherer, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 juin—2 6 10

Succession de George Coats.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6912—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia O'Sullivan Coats, administratrice et tutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29mai—2 7 juin.

E. CARRIÈRE, ANT. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
No 139 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
10 mars

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Actions de choix de Compagnies d'Assurance et de Banque.

Succession de Ann Charles Gabrielle de Monsabert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 8,476.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 19 juin 1883, il sera vendu à midi et demi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1883—

Les actions suivantes appartenant à la dite succession, savoir—

30 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance des Facteurs & Traders de $100 chaque d'après certificat No 1914.

10 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance Sun Mutual de $100 chaque d'après certificat No 1091.

31 actions du fonds-capital de Mutual National Bank de la Nouvelle-Orléans de $100 chaque d'après certificat No 287.

2 actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association de $50 chaque d'après certificat No 182.

4 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance du Crescent de $100 chaque d'après certificat No 527.

9 actions de $100 chaque du fonds-capital de la compagnie d'assurance du Crescent d'après certificat No 157.

Conditions—Comptant sur les lieux.
6 juin—6,13,19

GROCERIE A VENDRE.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse, il sera vendu JEUDI, 7 juin 1883, à onze heures du matin à l'encoignure des rues St. Claude et Colombus.

GROCERIES Tout le contenu de la Grocerie de M. Gabriel Dantagnan qui se retire entièrement de ce genre d'affaire.

Conditions—Comptant.
Le local de la Grocerie sera offert à loyer par l'encanteur avec bail d'un an.
5juin—

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 24e jour de mai 1883, jugement a été rendu dans cette cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes suivants, savoir:

Helena Courbebaisse vs Bernardo Heres, son mari, No 8169.

Sur motion de L. Marero, avocat de la demanderesse, et sur preuve suffisante, fournie à la cour, à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse. Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement par défaut, enregistré, devienne final et qu'il y ait en conséquence jugement, en faveur de la demanderesse, Helena Courbebaisse et contre le défendeur Bernardo Heres, son mari, avec dépens, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son dit mari, dissolvant la communauté de gains et acquêts qui existait jusqu'ici entre eux, la dite demanderesse devant avoir le plein contrôle et l'entière direction de ses biens séparés.

Jugement rendu le 24 mai 1883.
Fait et signé le 30 mai 1883.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé au présent ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31ème jour de mai de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois.

JAS. D. RANKIN,
3 juin—3 16 23 30 Député Greffier.

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—No 8170.

J. A. D'Hamicourt vs. ses créanciers.

PAR VINCENT & CO., Encanteurs—LUNDI, 11 juin 1883, à 10 30 A. M. au Magasin Rouge No 3, Marché Français, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8170, en date du 30 mai 1883, dans l'affaire de J. A. D'Hamicourt vs. ses créanciers—

Le stock entier de marchandises sèches, notions, bonneterie, articles de toilette, contenu dans le Magasin Rouge No 3, ainsi installations, comptoirs.

Egalement le droit d'occuper le dit magasin sans loyer jusqu'au 31e jour d'octobre 1884, sujet aux conditions du bail passé le 24 septembre 1881 entre J. A. D'Hamicourt et Mme E. G. Lewis.

Le bail sera adjugé au plus fort enchérisseur. L'acquéreur du bail devra payer sur les lieux 25 p. c. du montant de son enchère.
1 juin—1 6,11

LE KA-KAVA

Guérit la syphilis et toutes les maladies rebelles de la peau.

Pas de guérison. Pas de paiement.
Préparé à la Pharmacie de Angell, 153 et 155 rue Julia. En vente par tous les droguistes, prix du paquet, $2 50.
25 mai—1an—DMaJ

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

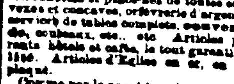

J'invite toutes les personnes qui ont besoin pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à venter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, conserves et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti être qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

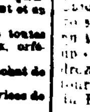

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour diners, soirées, mariages, etc.

Pose de change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
16e—6m—DMarJ

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto-Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins, et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que déterminera le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanilla, Baranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'instituer des poursuites judiciaires contre tout visiteur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 6ème jour du mois d'avril 1883.

Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.
6 av—3 1m—MaD

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 2 juin 1883.

Adler Franz	Murphy John
Alfonso Tarabocchili	Myers John
Alexander James	Maggio Antonino
Barnell Joseph	Mellick A E
Bryant James (2)	Mereau J T Dr pour J A Labarsin
Banveto Vincent	Mazzano Raffaela
Bretz N for	Moody Jefferson
Litmann Geo	Bebellan Bilbao
Brigani di Giovanni	Oakes William
Bewling Edouard	O'Rourke Thomas
Belard Frank	Patellio Antonino
Caesar Eduard	Partington T G
Claren Jos	Paterson Aug
Campestra Alam Luigi	Pantaleon A D
Caruso Antonino	Ross H H
Casl Francisco	Rocco Andredria
Clussy Martin	Roberts R R Dr
Coutois Frank (pattern maker)	Ramertein Frederick
Choreb Hermann	Rhode Edwin
Cortese Antonino	Sharda Giovanni
Denignes Justin	Salvato Antonino
Deringer C	Saladino Antonino
Edwards Walter D	Sabatore Millotti
Elbrecher Ad	Seeber Marcus
Frank Alcide	Stevens George
Fernandes Alejandro	Schultz Konrad
Fowler W	Stone J (tailleur)
Frank Joseph	Trainel L A
Gaspore Termine	Tagliare Nunziante
Gorham William	Taylor Washington
Goslas Charles	Thomas Ignatz
Gustard Yonnem	Tranto Filippe
Grieffo Filippo	Tucker John (charpentier)
Harden Albert	Terrington G
Herzberg Frans	Valenti Giuseppe Sig
Hennessy John	Vitale Eduardo Du
Haller Godfred	Walant Peter
Jenkins Samuel	Wheatts William
Kastler Nicolas	Williams Peter F
King James	Williams George
Koso Kenry	Williams Thorn
Leighton Chas	Weigarther Jacob
Leora Geo d Drike	Williams G A
MacLees J C	Yates W H
Miscia Piero	

W. B. MERCHANT
Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Livres de Médecine. Livres de Médecine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI, 7 juin, à 10 heures et demie, il sera vendu à notre bureau—
300 Volumes Livres de Médecine.
—Aussi—
4 Bibliothèques style ancien.
Conditions—comptant. 6 juin—

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Troisième District, rue des Champs-Elysées, entre les rues Villeré et Robertson.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Français, Villeré et Robertson, désigné par la lettre B et mesurant 42 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 182 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence pour famille, à un étage avec mansarde, retirée de la rue et ayant un jardin sur la façade, quatre chambres au rez-de-chaussée au appartement recouvert relié à la bâtisse de fond qui contient quatre chambres, galerie devant et derrière, cuves, lieux d'aisance, &c.

2° Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Villeré, Robertson et Français et désigné par la lettre A, et mesurant 40 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 181 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent en une petite résidence cottage ayant environ quatre chambres et un cabinet, lieux d'aisance cuve, etc.

3° Un morceau de terre situé dans le même district et dans le même ilet que celui décrit précédemment, et immédiatement derrière, désigné par la lettre C et mesurant 18 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue du lot A. précédemment décrit sur une profondeur de 28 pieds 2 pouces. Toutes ces propriétés sont vendues d'après un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 5 mai 1883, et que l'on peut maintenant voir à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 p.c. d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 p.c. honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement de la totalité ou d'une partie des billets, les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour un montant fixé par le vendeur transférer les polices d'assurances au détenteur des billets, rembourser le montant de la prime non expirée et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront et paieront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 p.c. sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. 5 juin—5f

PAR GIRARDEY & MACON.

Une Elégante Résidence Cottage,
Rue Esplanade coin Grande Route St-Jean,
Avec Jardin et Terrasse.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

L'élégante résidence cottage formant l'encoignure des rues Esplanade et de la Grande Route St-Jean, Lopez et Rendon. La propriété est composée de deux lots Nos 9 et 10 mesurant comme suit: Le lot No 9 mesure 34 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la Grande Route St-Jean formant à un angle obtus de 7 pieds 2 pouces de face à l'Esplanade, sur une profondeur de 79 pieds 8 pouces et 6 lignes sur le côté du No 9 et 31 pieds 6 pouces sur la ligne de la rue Lopez, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une résidence en bois bien confortable à un étage ayant salon, salle à manger et de grands appartements, cuisine, deux chambres à coucher dans les mansardes, deux chambres pour domestiques, gaz partout, deux citernes et un puits contenant de bonne eau, un jardin devant et derrière plantés d'orangers doux, pruniers, et. Le voisinage est bien aimé quoique du Second District. Des renseignements complets seront donnés à la vente.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans payable en des billets spécialement garantis par lien du vendeur, portant toutes les nouvelles de 8 pour cent à l'intérêt par 5 pour cent honoraires d'avocat en police d'assurance transférée, 10 pour cent du prix à payer comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant C. T. Soniat, notaire.
3 juin

Chemins de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc, ile longeant ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours est ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville. Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 48 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, rue Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à la jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et à rue du Canal. On peut voir sur ce parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue où à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Carole Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les Baronne cars passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la Station d'arrivée située rue Huitième. Les Dryads cars vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les Baronne cars, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les Dryads cars, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette [illegible].

Ligne de la rue [illegible] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal [illegible]. Parcours: (cars verts) [illegible] à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée [illegible]. Les cars suivent la même route [illegible], au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St. Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean [illegible] à la station [illegible] la porte des Fair Grounds [illegible] route sauvage [illegible] la Route Gentilly, la rue Broad [illegible], et principalement par la [illegible].

L'Abeille de [illegible]

C. E. KE[illegible]

G. P. MA[illegible]

Viennoi[illegible]
de[illegible]
DE
VE[illegible]
meilleures

Véritables
E. CL[illegible]

COMPAGNIE [illegible]
DE LA [illegible]
(Southern [illegible]
Bureau, 8[illegible]
CAPITAL [illegible]
ERNEST [illegible]
H. GALLY
SCOTT [illegible]

Emile L. Carrière,
J. J. Gidière
B. F. Chambers,
Gilbert H. Green,
M. Schwabacher,
J. A. Lafaye,
John T. Moore, jr
Adolph Meyer,
E. L. Forstall,
Joseph David
D. A. S. Vaught,
L. Lacassagne,

Compagnie [illegible]
LIVERPOOL
and [illegible]

FEU[illegible]

LES BAT[illegible]

La C[illegible]